

Ville de Côte Saint-Luc

Demande de permis de stationnement de nuit à long terme 2010

pour les résidents de logements multifamiliaux (appartements, condos, duplex, etc.)

Identification du demandeur

Prénom _____ Nom de famille _____

N° de plaque d'immatriculation _____ Année et modèle du véhicule (par ex., Toyota Camry 1999) _____

Adresse _____ App./Unité _____ Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone résidence _____ Téléphone mobile _____ Adresse courriel _____
 () - () -

Admissibilité

Je confirme que j'habite dans un logement multifamilial (par ex., appartement / condo / maison en rangée / duplex) et qu'il n'y a pas de place de stationnement disponible.

Calcul de la pente

Les duplexes construits à Côte Saint-Luc après 1974 ne pouvaient pas avoir d'entrée en pente de 10 pour cent ou plus (Règlement 1364). Il est donc peu probable que votre maison ait une entrée avec une telle pente. Si vous n'avez aucun autre endroit où stationner votre véhicule à l'exception d'une entrée en pente de 10 pour cent ou plus, vous êtes peut-être admissible pour l'obtention d'un permis de stationnement de nuit. Si vous cochez 'Oui' ci-dessous, un inspecteur de la ville ira mesurer la pente de votre entrée et **vous devrez payer des frais de 35 \$* au moment de soumettre ce formulaire.**

Désirez-vous que la Ville de Côte Saint-Luc mesure la pente de votre entrée afin de déterminer si elle dépasse 10 pour cent ?

- Oui, s'il vous plaît mesurez la pente et je paierai les frais de 35 \$*
- Non
- Non, ma pente a été mesurée l'an dernier**

***NOTE** Les frais d'inspection ne seront pas remboursés. Néanmoins, si la pente de votre entrée est de 10 pour cent ou plus, nous déduirons 35 \$ de votre facture. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de "Ville de Côte Saint-Luc".

**** NOTE** Si votre pente a été mesurée en 2007, 2008 ou 2009 il n'y aura aucune inspection et vous n'aurez donc aucun frais d'inspection à déboursier.

Documents à joindre

Si vous êtes propriétaire :

- (i) une photocopie de l'immatriculation du véhicule, et (ii) du permis de conduire du demandeur, ou d'une facture de services publics, bail en bonne et due forme, reçu de changement d'adresse de Postes Canada, ou tout autre document attestant votre adresse de résidence.

Si vous êtes locataire :

- Veuillez faire remplir par le propriétaire ou l'administrateur de l'immeuble le **Confirmation à l'égard d'une demande de permis pour stationnement de nuit**, qui confirmera que l'accès à un stationnement sur la propriété n'est pas disponible. Assurez-vous de joindre cette attestation à votre demande.

Information additionnelle

Veuillez ajouter toute information additionnelle en rapport avec cette demande :

Conditions

- (a) Les permis sont délivrés seulement à ceux qui n'ont pas l'espace suffisant dans l'entrée/le garage.
- (b) Tout changement de véhicule ou de numéro de plaque, incluant l'utilisation temporaire d'une voiture de prêt ou de location, doit être rapporté.
- (c) La vignette doit être apposée à l'intérieur de la vitre arrière, et centrée dans le haut de la vitre.

Le non-respect de ces conditions pourrait entraîner l'annulation du permis et une amende pour infraction en matière de stationnement.

Je déclare avoir lu et compris les conditions mentionnées ci-dessus, ainsi que toutes les autres conditions prévues au règlement sur le stationnement. Je comprends qu'il n'y aura aucun remboursement.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

Toutes les décisions sont sans appel

Veuillez retourner ce formulaire à l'hôtel de ville, ou le poster à :
Hôtel de ville, à l'attention de : Stationnement de nuit, 5801, boul. Cavendish,
Côte Saint-Luc (Québec) H4W 3C3